



Organisation mondiale des douanes

Rue du Marché 30, B-1210
Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 (0)2 209 92 11

Rapport de l'enquête de l'OMD sur les initiatives relatives aux Douanes vertes

(Analyse et conclusions basées sur une simple enquête à cinq questions fermées auprès des Membres de l'OMD)

A decorative graphic element in the bottom left corner, consisting of two overlapping curved shapes: a light grey one on top and a light blue one on the bottom, both curving towards the right.

www.wcoomd.org

Copyright © 2025 Organisation mondiale des douanes. Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE	3
2.	MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	3
2.1.	Conception et portée	3
2.2.	Approche	4
2.3.	Collecte et compilation des données	4
3.	CONSTATATIONS GÉNÉRALES	5
3.1.	Niveau de participation par région de l'OMD	5
3.2.	Niveau d'engagement envers la mise en œuvre d'initiatives écologiques ...	6
3.3.	Liste des initiatives vertes.....	7
3.4.	Consentement à l'échange de bonnes pratiques en matière de Douanes vertes	7
4.	EXAMEN DES LISTES D'INITIATIVES VERTES DES MEMBRES.....	9
4.1.	Cadre analytique et classement.....	9
4.2.	Examen thématique des initiatives	11
4.2.1.	<i>Initiatives internes</i>	11
4.2.2.	<i>Initiatives de dématérialisation</i>	12
4.2.3.	<i>Stratégies, plans et politiques</i>	13
4.2.4.	<i>Renforcement des capacités</i>	14
4.2.5.	<i>Mesures douanières et lutte contre la fraude</i>	15
4.2.6.	<i>Systèmes et technologies numériques</i>	16
4.2.7.	<i>Procédures douanières</i>	17
4.2.8.	<i>Collaboration (nationale)</i>	18
4.2.9.	<i>Collaboration (internationale)</i>	19
5.	CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES.....	19
	Annexe I.....	22
	Questionnaires d'enquête de l'OMD sur les douanes vertes	22
	Annexe II.....	1
	LISTE DES INITIATIVES DES MEMBRES CLASSÉES EN NEUF THÉMATIQUES	1
	Graphique 1 : Répartition régionale des répondants.....	5
	Graphique 2 : Mise en œuvre d'initiatives vertes	6
	Graphique 3 : Nombre de répondants ayant fourni une liste d'initiatives vertes	7
	Graphique 4 : Consentement à l'échange de bonnes pratiques.....	8
	Graphique 1 : Neuf thématiques.....	9
	Tableau 1 : Règles de départage pour le classement des initiatives.....	9

1. CONTEXTE

Dans le Plan stratégique 2022-2025, les Douanes vertes figuraient parmi les domaines d'attention et à ce titre, l'OMD est appelée à intensifier ses travaux et à approfondir son expertise sur le sujet. Pour donner effet à cette priorité, le Plan d'action sur les Douanes vertes (PADV) a été élaboré et approuvé lors de la 88^e session de la Commission de politique générale et des 141^e et 142^e sessions du Conseil qui se sont tenues en juin 2023. Le PADV énonce une vision claire de la contribution des douanes aux efforts mondiaux en faveur de l'environnement et est articulé autour de 40 activités concrètes, dont la mise en œuvre a depuis été lancée par l'OMD. L'état d'avancement de ces travaux a été régulièrement communiqué aux organes de travail compétents de l'OMD, notamment la Commission de politique générale, le Comité technique permanent et le Conseil.

Sur cette lancée, le Plan stratégique 2025-2028 de l'OMD inclut également les Douanes vertes parmi ses domaines d'attention, ce qui implique de soutenir des pratiques douanières durables sur le plan environnemental, conformément aux objectifs mondiaux de développement durable.

Dans le cadre du PADV, plusieurs points d'action appelaient spécifiquement à procéder à un état des lieux des bonnes pratiques et des solutions innovantes en matière de durabilité environnementale au sein de la douane. Les PADV-3 et PADV-18, en particulier, mettent l'accent sur la collecte de bonnes pratiques et l'élaboration de catalogues de mesures visant à réduire l'empreinte écologique de la douane et à rendre le commerce plus écologique, respectivement. Le PADV-25 appelle à recueillir des expériences sur le déploiement de technologies de rupture et de méthodes de travail novatrices.

Dans le droit-fil de ces trois points d'action et pour compléter le PADV-2 sur le développement de l'outil d'évaluation sur les douanes vertes (OEDV), l'OMD a lancé l'enquête sur les initiatives Douanes vertes et les solutions innovantes mises en œuvre par les administrations des douanes. L'enquête visait à recenser les initiatives prises par les Membres et les administrations disposées à partager des informations en vue de leur consolidation et publication ultérieure sur la page Web de l'OMD consacrée à l'environnement.

L'enquête contribue directement à la mise en œuvre des PADV-3, 18 et 25 en constituant un référentiel de bonnes pratiques, en encourageant le partage des connaissances entre les Membres et en soutenant la poursuite de la collaboration sur l'écologisation du commerce et les solutions douanières innovantes.

2. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

2.1. Conception et portée

L'enquête a été diffusée à tous les Membres de l'OMD par le biais du cycle annuel d'enquête sur les besoins de l'OMD le 3 mars 2025. Le questionnaire comportait cinq questions. Les trois premières questions de fond demandaient si les administrations avaient mis en œuvre ou prévoyaient de mettre en œuvre :

- des initiatives internes pour réduire leur empreinte écologique ;

- des mesures et des politiques respectueuses de l'environnement dans le cadre des opérations, des procédures et des contrôles douaniers et de la facilitation des échanges ; et
- des solutions technologiques innovantes visant à promouvoir la durabilité environnementale.

Chacune de ces questions exigeaient une réponse « oui » ou « non », étayée par des exemples pour guider l'interprétation et assurer la cohérence des réponses. Une quatrième question invitait les personnes ayant répondu « OUI » à fournir une liste d'initiatives, tandis qu'une cinquième question les invitait à donner leur accord pour partager du matériel et des informations en vue d'une consolidation et d'une publication.

L'enquête a été délibérément conçue pour être simple et conviviale, en évitant les rapports narratifs et en réduisant au minimum les contraintes administratives. Sa portée a été alignée sur trois points d'action du Plan d'action sur les douanes vertes : PADV-3 (état des lieux des mesures visant à réduire l'empreinte écologique des douanes), PADV-18 (état des lieux des mesures visant à écologiser le commerce) et PADV-25 (technologies de rupture et solutions novatrices).

2.2. Approche

Un élément central de l'enquête consistait à déterminer quels Membres étaient disposés à partager des informations sur leurs initiatives en vue d'une consolidation et d'une publication par l'OMD. Les personnes ayant répondu « OUI » à l'une des trois premières questions étaient ensuite invitées à indiquer si elles consentaient à partager du matériel, des documents ou d'autres informations pertinentes.

Si la réponse était « NON », l'enquête se terminait à ce stade. Si la réponse était « OUI », les Membres pouvaient fournir des documents à l'appui de leurs initiatives, soit en les envoyant aux adresses électroniques désignées par l'OMD, soit en fournissant une référence à une source en ligne existante. Cette approche a permis de garantir que toutes les informations consolidées en vue de leur publication étaient assorties du consentement explicite du Membre concerné. La demande de consentement a également permis au Secrétariat de suivre les Membres ayant répondu « OUI », afin de recueillir des informations sur leurs initiatives de manière cohérente à l'aide d'un modèle standard partagé par l'OMD, contribuant ainsi à la réalisation des PADV-3, PADV-18 et PADV-25.

2.3. Collecte et compilation des données

Des réponses ont été reçues des Membres de l'ensemble des six régions de l'OMD. Les contributions ont d'abord été compilées mot à mot, puis normalisées pour l'analyse. Pour assurer la cohérence et éviter les doubles comptages, les initiatives véhiculant le même message ou la même intention ont été regroupées, le nombre de cas fusionnés étant indiqué entre parenthèses par souci de transparence. Des exemples spécifiques aux Membres ont été retenus lorsqu'ils apportaient des précisions supplémentaires ou illustraient la portée d'une initiative. Les réponses sont présentées de manière anonyme, sauf si l'administration concernée a explicitement consenti à partager ses informations.

Pour les besoins de l'analyse, les initiatives énumérées par les Membres à la question 4 ont été regroupées en neuf thématiques. Ces thématiques sont présentées à la section 4, qui examine en détail les initiatives énumérées.

3. CONSTATATIONS GÉNÉRALES

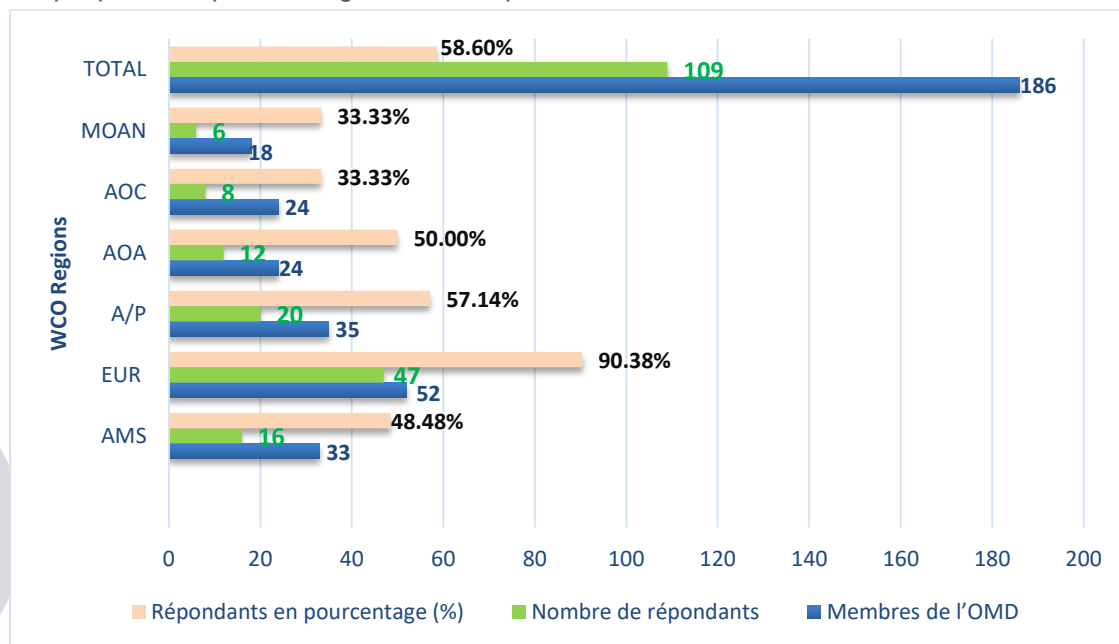
La section suivante présente une analyse des résultats de l'enquête en tenant compte des réponses reçues des Membres de l'OMD aux cinq questions posées dans l'enquête sur les Douanes vertes, essentiellement basées sur des réponses simples OUI/NON. Le questionnaire de l'enquête est présenté à l'**Annexe I** à ce rapport.

Sur la base des réponses reçues aux cinq questions, les résultats sont illustrés à l'aide de quatre graphiques qui reflètent la participation régionale, le niveau d'engagement dans la mise en œuvre d'initiatives vertes, la liste des initiatives et l'accord des Membres pour contribuer à un recueil des bonnes pratiques de l'OMD. Ensemble, ces résultats donnent un aperçu de la manière dont les Membres s'engagent dans ce domaine et mettent en évidence les mesures pratiques prises par les administrations des douanes pour faire progresser les Douanes vertes.

3.1. Niveau de participation par région de l'OMD

L'enquête a reçu un total de 109 réponses sur 186 Membres de l'OMD (58,60 %), ce qui démontre une large participation à tous les niveaux et fournit la valeur de référence pour l'analyse présentée dans le graphique 1. Ce niveau de couverture donne une image représentative de la manière dont les administrations des douanes abordent les initiatives écologiques, bien qu'il reflète également une répartition inégale des réponses entre les régions.

Graphique 1 : Répartition régionale des répondants



La région Europe (EUR) a enregistré la plus forte participation avec 47 Membres (90,38 %), ce qui représente à la fois le plus grand nombre absolu et le taux de réponse le plus élevé. La région Asie/Pacifique (A/P) suit avec 20 Membres (57,14 %), ce qui signifie que plus de la moitié des Membres de la région ont participé à l'enquête. Dans la région Amérique du Sud, Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (AMS), 16 Membres (48,48 %) ont répondu, soit un peu moins de la moitié du total des Membres de la région.

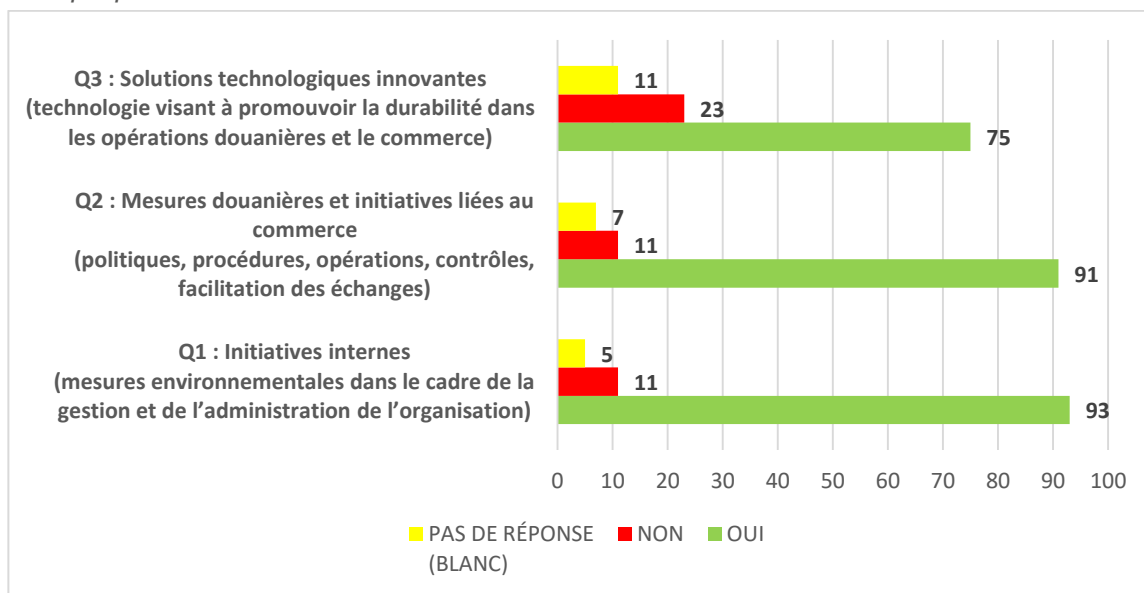
La région de l'Afrique orientale et australe (AOA) a fourni 12 réponses (50 %), ce qui témoigne d'un engagement équilibré. En revanche, les régions de l'Afrique occidentale et centrale (AOC) et de l'Afrique du Nord, du Proche et du Moyen-Orient (MOAN) ont enregistré une participation relativement faible, avec respectivement 8 Membres (33,33 %) et 6 Membres (33,33 %).

Ces chiffres confirment une forte participation globale, en particulier de l'Europe, tout en mettant en évidence les possibilités de renforcer la participation dans les régions où les taux de réponse sont plus faibles.

3.2. Niveau d'engagement envers la mise en œuvre d'initiatives écologiques

Les réponses aux trois premières questions de l'enquête témoignent d'un engagement généralisé envers la mise en œuvre ou la planification d'initiatives vertes dans les différentes dimensions de l'activité douanière.

Graphique 2 : Mise en œuvre d'initiatives vertes



En ce qui concerne les initiatives vertes internes (question 1), 93 Membres ont répondu positivement, contre seulement 11 réponses négatives et 5 abstentions. Cela indique que la plupart des Membres s'efforcent d'intégrer des mesures respectueuses de l'environnement dans la gestion et l'administration de leur organisation.

En ce qui concerne les mesures douanières et les initiatives vertes liées au commerce (question 2), 91 Membres ont confirmé avoir introduit ou prévu des mesures dans des domaines tels que les politiques, les opérations, les procédures, les contrôles et la facilitation

des échanges. Cela témoigne d'un engagement fort en faveur de l'intégration des considérations de durabilité directement dans les fonctions essentielles des douanes.

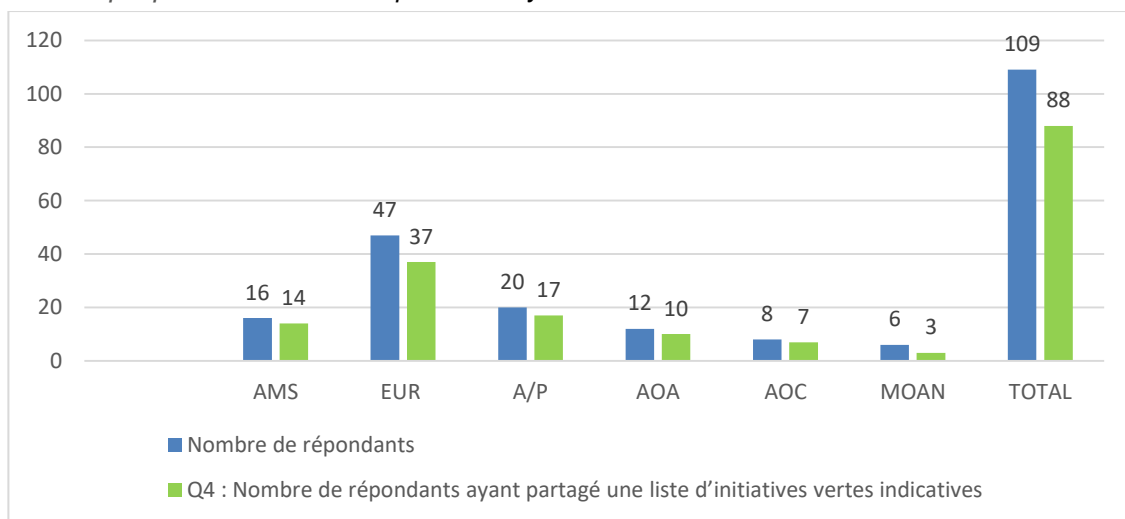
En ce qui concerne les solutions technologiques innovantes (question 3), 75 Membres ont indiqué qu'ils avaient adopté ou planifié des approches technologiques pour soutenir la durabilité environnementale, tandis que 23 ont répondu par la négative et 11 n'ont rien répondu.

Globalement, les réponses à ces trois questions indiquent que les Membres sont largement engagés dans des initiatives vertes, les technologies se démarquant comme un domaine d'intérêt émergent. Ce constat met en évidence les possibilités d'intensifier l'échange d'expériences et de promouvoir l'innovation en tant que moteur des Douanes vertes.

3.3. Liste des initiatives vertes

Sur les 109 répondants, 88 Membres ont partagé une liste d'initiatives vertes générales. C'est donc une majorité substantielle de participants qui sont allés au-delà des réponses aux questions de l'enquête et ont fourni des détails sur leurs initiatives.

Graphique 3 : Nombre de répondants ayant fourni une liste d'initiatives vertes



Par région, c'est l'Europe qui a apporté la plus grande contribution, avec 37 Membres ayant fourni des listes d'initiatives. Viennent ensuite les régions A/P avec 17 Membres, AMS avec 14 et AOA avec 10. Enfin, 7 Membres de l'AOC et 3 de la région MOAN ont fourni leurs listes, assurant ainsi une représentation de toutes les régions.

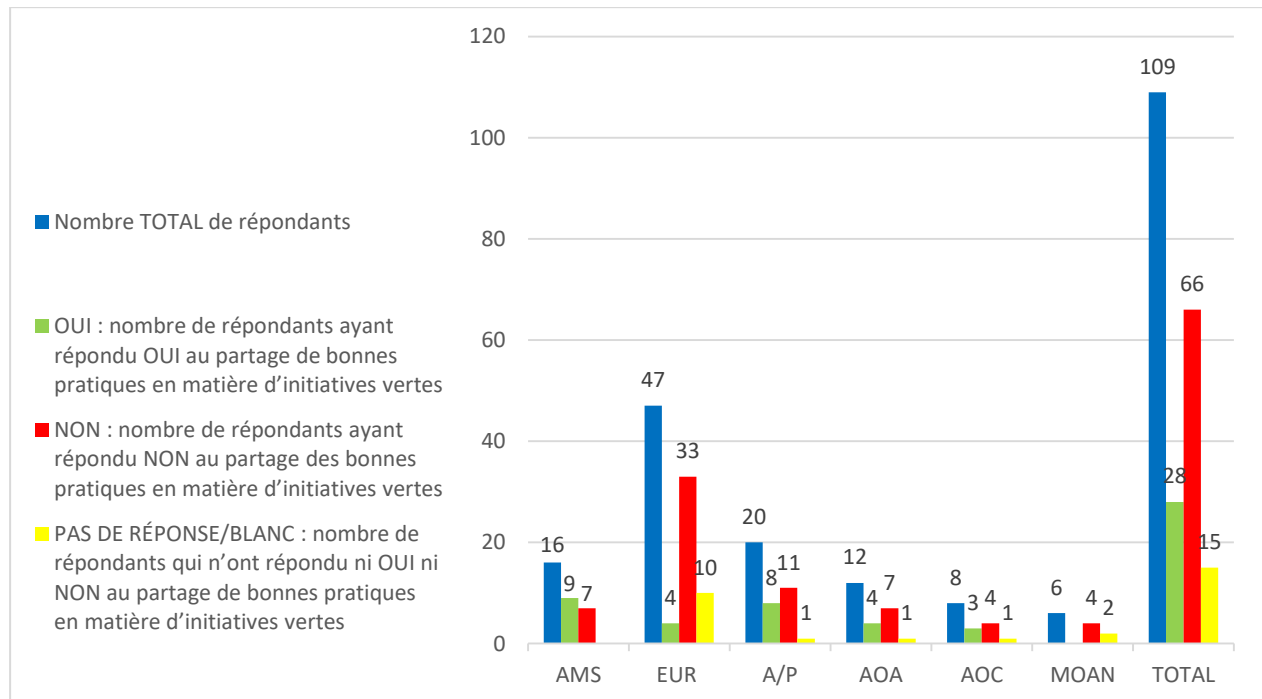
Ces contributions constituent une source d'informations variée, couvrant à la fois les initiatives organisationnelles et opérationnelles, qui peuvent être utilisées pour recenser des exemples concrets de bonnes pratiques. Le nombre élevé de soumissions témoigne des efforts des Membres et de leur volonté de partager leurs connaissances avec l'OMD.

3.4. Consentement à l'échange de bonnes pratiques en matière de Douanes vertes

Sur les 109 répondants, 28 Membres au total ont accepté de partager leurs bonnes pratiques en matière de Douanes vertes en vue de les regrouper dans un recueil de l'OMD.

Ce chiffre, bien qu'inférieur au nombre de Membres ayant fourni des listes d'initiatives, représente néanmoins un groupe concret de Membres prêts à aller au-delà des rapports internes et à contribuer directement au partage collectif des connaissances.

Graphique 4 : Consentement à l'échange de bonnes pratiques



Au niveau régional, la région AMS est celle qui a accordé le plus grand nombre de consentements, avec 9 Membres, suivie de la région A/P avec 8 Membres et de la région Europe avec 4 Membres. La région AOA a recueilli le consentement de 4 Membres, et l'AOC 3. Bien qu'aucune réponse positive n'ait été enregistrée dans la région MOAN, la tendance générale montre que les contributions sont réparties entre plusieurs régions, ce qui garantit la diversité géographique du réservoir de bonnes pratiques disponibles pour la consolidation du recueil.

Ce résultat met en évidence une progression significative : alors que 88 Membres ont partagé des informations indicatives sur leurs initiatives (question 4), un groupe spécifique de 28 Membres s'est déclaré prêt à franchir l'étape supplémentaire consistant à mettre leurs pratiques à disposition pour une diffusion plus large. Ces réponses jettent les bases qui permettront à l'OMD de commencer à élaborer un recueil de bonnes pratiques sur les Douanes vertes. En s'appuyant sur ces contributions, l'Organisation peut produire une ressource qui non seulement documente les efforts actuels, mais aussi inspire et guide les autres Membres dans leurs propres initiatives.

Pour ce qui est de l'avenir, les 28 consentements recueillis témoignent de l'engagement des Membres qui sont disposés à donner l'exemple. Leur volonté de partager pose les jalons d'une collaboration future et offre un moyen d'encourager d'autres Membres à se joindre aux cycles ultérieurs de partage des connaissances.

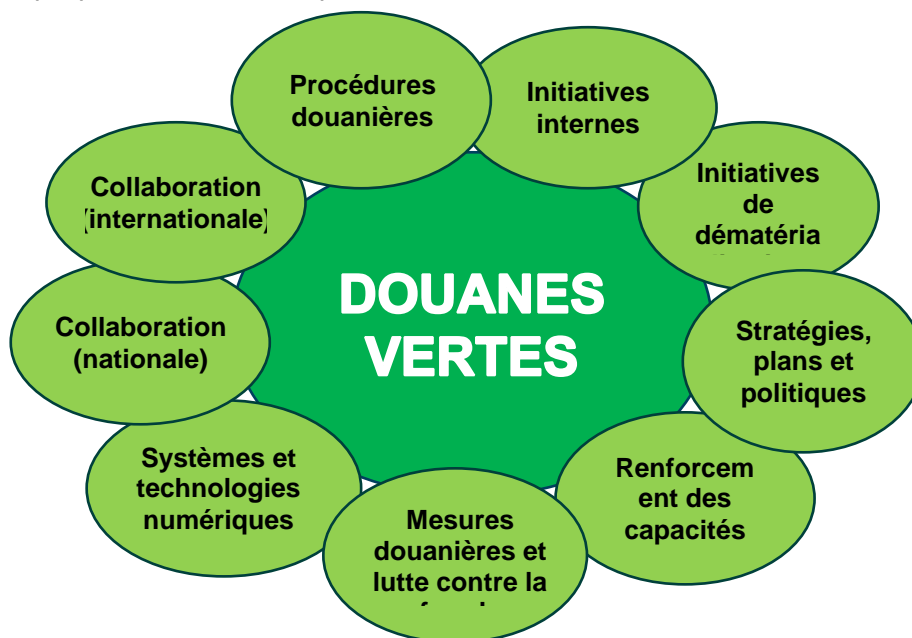
4. EXAMEN DES LISTES D'INITIATIVES VERTES DES MEMBRES

4.1. Cadre analytique et classement

Les initiatives énumérées par les Membres à la question 4 de l'enquête ont été fournies sous la forme de titres courts ou de descriptions générales, sans explications détaillées. Pour permettre une analyse pertinente, ces soumissions ont été organisées en neuf thématiques reflétant les principaux domaines de travail de la douane en matière de durabilité environnementale.

Les neuf thématiques sont illustrées au graphique 1 ci-dessous. Elles servent de base pour l'examen ultérieur des initiatives, en mettant en évidence les schémas et les pratiques communs aux Membres de l'OMD.

Graphique 1 : Neuf thématiques



Après avoir examiné l'ensemble des initiatives globalement rapportées par les Membres, il a été jugé opportun de les regrouper en neuf thématiques. Ce cadre fournit une base claire et cohérente pour l'analyse des résultats de l'enquête au niveau des Membres et des régions, tout en reflétant les principaux domaines d'activité de la douane en matière de durabilité environnementale.

Chaque initiative a été associée à une thématique principale, une référence croisée n'étant ajoutée que lorsqu'elle apportait une précision utile. Les règles suivantes ont été appliquées pour départager les ex aequo afin d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements :

Tableau 1 : Règles de départage pour le classement des initiatives

Neuf thématiques	Règle de départage / Critères de classement
Initiatives internes	Initiatives liées à la gestion organisationnelle ou aux pratiques internes (par exemple, l'efficacité énergétique, le recyclage, les flottes automobiles vertes, le télétravail, les bureaux éco-responsables).

Initiatives de dématérialisation	Lorsque le titre ou la caractéristique principale de l'initiative était explicitement « dématérialisé/sans papier », l'initiative était classée sous <i>Initiatives de dématérialisation</i> .
Stratégies, plans et politiques	Lorsque l'initiative établissait des règles, des objectifs, des incitations ou des cadres politiques/législatifs (y compris des mesures tarifaires ou non tarifaires, des plans stratégiques, des politiques de passation de marchés ou des cadres ESG).
Renforcement des capacités	Initiatives axées sur la sensibilisation, la formation, les programmes d'études ou d'autres activités d'apprentissage et de changement de comportement.
Mesures douanières et lutte contre la fraude	Lorsque l'initiative introduisait ou modifiait la manière dont les inspections, les contrôles ou les activités de lutte contre la fraude étaient appliqués.
Procédures douanières	Lorsque l'initiative définissait ou établissait un flux de travail, un régime ou un processus (par exemple, des procédures de dédouanement, des étapes de vérification).
Systèmes et technologies numériques	Lorsque la caractéristique principale de l'initiative était la plateforme ou la technologie numérique utilisée (plutôt que la dématérialisation elle-même).
Collaboration (nationale)	Lorsque l'initiative impliquait une coopération avec des agences/entités gouvernementales nationales, d'autres organismes de réglementation aux frontières ou des parties prenantes nationales.
Collaboration (internationale)	Lorsque l'initiative impliquait une coopération avec d'autres administrations des douanes, des organismes régionaux ou des organisations internationales.

Limitations

Il est toutefois important de garder à l'esprit les limites suivantes lors de l'interprétation des résultats de l'enquête :

- i. Toutes les initiatives signalées n'ont pas été conçues à la base comme des mesures environnementales. Dans de nombreux cas, elles sont le fruit d'une modernisation informatique ou de réformes administratives qui peuvent néanmoins avoir des retombées positives sur l'environnement.
- ii. Bien que la conception en format fermé du questionnaire, basée sur des réponses Oui/Non, ait permis de réduire le temps requis par les Membres pour y répondre et d'accroître la comparabilité des données collectées, elle a également limité le niveau de détail descriptif et n'a pas permis d'évaluer la portée, l'échelle ou l'impact des initiatives.
- iii. Seules les informations des Membres qui ont explicitement donné leur consentement peuvent être consolidées et partagées, ce qui limite le nombre de pratiques disponibles pour la publication.
- iv. Les différences en matière de capacité administrative et de pratiques d'établissement de rapports peuvent avoir affecté l'exhaustivité des réponses fournies par les Membres.

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête doivent être considérés comme un premier état des lieux des initiatives signalées, offrant une vue d'ensemble des activités plutôt qu'une

évaluation détaillée de leur efficacité environnementale. Parallèlement, l'enquête sert de référence au Secrétariat pour assurer le suivi auprès des Membres qui ont donné leur accord, en vue d'élaborer un recueil de bonnes pratiques sur la base des initiatives recueillies.

4.2. Examen thématique des initiatives

4.2.1. Initiatives internes

Les administrations des douanes ont fait état d'un large éventail d'initiatives internes destinées à améliorer la performance environnementale de leurs bureaux, de leurs installations et des pratiques de leur personnel. Les mesures les plus fréquemment citées concernent :

- **Réduction et recyclage des déchets** : plusieurs Membres ont fait part de programmes de recyclage interne, d'élimination progressive des plastiques à usage unique, d'élimination responsable des déchets électroniques et d'approches novatrices telles que les systèmes de gestion des déchets organiques.
- **Efficacité énergétique et énergies renouvelables** : plusieurs Membres ont fait état d'améliorations telles que l'éclairage LED, les systèmes d'éclairage automatique, les panneaux solaires et les contrats de performance énergétique (CPE) pour réduire la consommation.
- **Flottes automobiles vertes et mobilité** : plusieurs Membres se tournent vers des véhicules hybrides ou électriques pour les opérations douanières, certains se fixant des objectifs ambitieux tels que la mise en place d'une flotte 100 % zéro émissions d'ici 2027. D'autres ont réduit les véhicules à essence à moins de 60 % de leur flotte.
- **Politiques axées sur le personnel** : plusieurs initiatives encouragent le télétravail, les modalités de travail flexibles et les mesures d'incitation à la mobilité durable, telles que les « job tickets » ou titres de transport à tarif réduit pour les transports publics ou les aides financières pour l'utilisation du vélo.
- **Fusion des bureaux et infrastructure durable** : les efforts portent notamment sur la réduction de l'empreinte écologique des bureaux, la construction de sièges respectueux de l'environnement et la rénovation des installations et des postes-frontières à l'aide de matériaux à haut rendement énergétique.

Outre ces pratiques courantes, plusieurs Membres ont introduit des mesures innovantes ou intéressantes qui méritent d'être soulignées :

- Réalisation d'une **Évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques (CRiVA)** afin de recenser et d'atténuer les risques environnementaux dans le cadre des opérations douanières.
- Mise en œuvre de **systèmes de gestion écologique** et de la **Campagne Green Guard**, conçus pour intégrer les principes de durabilité dans la culture organisationnelle.
- Promotion de **l'éco-entrepreneuriat parmi le personnel**, sensibilisation et incitation des employés à mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement.

- Gestion de la **consommation d'énergie dans les centres de données** et investissement dans des systèmes d'énergie renouvelable pour les infrastructures TIC.
- Mise en place de **centres régionaux** équipés de panneaux solaires, de systèmes d'économie d'eau et d'infrastructures cyclables, y compris de bornes de recharge pour les vélos électriques.
- Remplacement des véhicules de service à moteur diesel par des **fourgons électriques réservés à la collecte des déchets**.
- Introduction d'**incitations financières pour le personnel qui se déplace de manière durable**, telles que des systèmes d'indemnisation pour l'utilisation du vélo ou des transports publics et la fourniture de titres de transport.
- **Regroupement des bureaux** qui a permis de libérer un certain nombre de bureaux, réduisant ainsi l'empreinte écologique de l'administration.
- Mise en œuvre de **politiques d'impression liées au comportement**, où le comportement des employés en matière d'impression est directement lié à son impact sur l'environnement, conjuguées à une utilisation accrue de l'énergie solaire dans les bureaux.

Dans l'ensemble, ces initiatives témoignent d'une reconnaissance croissante, parmi les Membres, de l'importance d'intégrer la durabilité dans la gestion quotidienne de l'organisation. Si les mesures traditionnelles telles que le recyclage et l'efficacité énergétique restent courantes, les exemples novateurs témoignent d'une évolution vers des approches plus ambitieuses et systémiques. Une compilation détaillée de toutes les initiatives signalées est présentée dans la section I de l'**Annexe II** au présent rapport.

4.2.2. Initiatives de dématérialisation

Les Membres ont fait état de progrès considérables vers la dématérialisation dans les domaines de la documentation, des flux de travail, des plateformes et de la gestion des dossiers. Les pratiques les plus largement citées sont : documentation numérique et dématérialisée, et opérations numériques et dématérialisées. Un échantillon plus réduit a explicitement cité le commerce dématérialisé. Ces changements impliquent généralement le remplacement des formulaires papier par des soumissions électroniques, la numérisation des processus de dédouanement pour réduire l'utilisation du papier, et la soumission dématérialisée des documents pour les formalités douanières.

Au-delà de ces pratiques générales, plusieurs outils et systèmes concrets ont été mis en évidence :

- **Guichet unique de la douane**, éliminant la documentation papier et prenant en charge le dédouanement documentaire au moyen de la documentation électronique.
- **SYDONIA**, utilisé de manière entièrement numérique pour le dépôt des déclarations et des manifestes.
- Projets visant à introduire des **systèmes automatisés de gestion des importations, des exportations et des décisions douanières** qui contribuent à un environnement dématérialisé.

Des mesures au niveau des registres et de l'organisation ont également été notées :

- Déploiement des **signatures électroniques**.
- **Systèmes d'archivage électronique** remplaçant les dossiers papier et un **référentiel numérique** (« bibliothèque des douanes ») afin de réduire au minimum l'utilisation du papier.
- Mise en place d'un **bureau dématérialisé**, efforts continus pour créer un environnement dématérialisé et abandon des communications papier.

Globalement, les initiatives visant à supprimer le papier sont répandues et arrivent à maturité, qu'il s'agisse de la documentation électronique de base, de l'automatisation basée sur des plateformes ou de la gestion électronique des dossiers. Bien que plusieurs réponses mentionnent ou suggèrent des bénéfices environnementaux, la plupart d'entre elles ne fournissent pas de mesures quantitatives de l'impact. La compilation détaillée de toutes les initiatives signalées figure à la section II de l'Annexe II au présent rapport.

4.2.3. Stratégies, plans et politiques

Les Membres ont fait état d'un large éventail d'actions politiques couvrant la stratégie, la législation et la réglementation, les droits de douane et les incitations fiscales, les régimes d'opérateurs, les marchés publics et le classement tarifaire. Ensemble, ces mesures témoignent d'un engagement à intégrer les Douanes vertes dans la politique et la pratique.

Stratégies et engagements

- Des plans stratégiques comportent un principe environnemental et abordent les questions environnementales, sociales et d'égalité de genre, avec des plans d'action afférents et un cadre en cours d'élaboration.
- Des engagements tels qu'une flotte automobile verte à l'horizon 2030 et la participation à un programme gouvernemental neutre en carbone.
- Des travaux sont en cours sur une définition conceptuelle des Douanes vertes, et un Membre a fait état d'une initiative verte spécifique du Service des douanes.
- Mise en œuvre de stratégies ou de plans d'action écologiques pour les opérations douanières.

Mesures juridiques et réglementaires

- Politiques et procédures de gestion des déchets dangereux aux frontières.
- Interdiction complète des importations de déchets solides.
- Mesures autres que les droits de douane alignées sur les accords multilatéraux sur l'environnement.
- Interaction électronique obligatoire avec l'autorité fiscale et base juridique pour les procédures douanières électroniques.
- Un programme de sécurité et le comité d'experts en sécurité douanière qui incluent les Douanes vertes dans leur champ d'application.

Incitations tarifaires et fiscales

- Des incitations pour les opérateurs écologiques, y compris des droits de douane nuls sur les véhicules électriques et des droits de douane réduits sur les véhicules hybrides.
- Abattements fiscaux pour l'énergie solaire et politiques tarifaires plus larges en faveur de l'environnement.
- Exonérations de droits et d'accises pour les équipements de traitement et de recyclage des déchets, et exonérations pour les produits géothermiques.
- Publication des produits écologiques avec les tarifs applicables sur le site Web de la douane.

Opérateur économique agréé (**OEA**) et **régimes des opérateurs de confiance** : mise en œuvre du programme d'OEA, notamment de la certification OEA adaptée aux entreprises de recyclage des débris et des déchets.

Politiques de passation de marchés : stratégie et pratiques en matière de passation de marchés écologiques et durables.

Mises à jour du classement tarifaire : proposition de nouveaux codes NC dans la Nomenclature combinée 2026 pour les technologies « zéro émission nette » afin de soutenir un écosystème de fabrication pour ces produits.

Dans l'ensemble, ces mesures témoignent d'une volonté politique à plusieurs niveaux, de la planification stratégique à la réglementation, en passant par les mesures d'incitation et le classement. La compilation détaillée de toutes les initiatives signalées figure à la section III de l'Annexe II au présent rapport.

4.2.4. Renforcement des capacités

Les Membres ont fait état de vastes efforts de renforcement des capacités dans les domaines de la sensibilisation, de la formation, des programmes d'études, de l'apprentissage en ligne et des partenariats. L'élément le plus fréquemment cité était les programmes de sensibilisation et de formation à l'environnement. Il s'agit notamment de la formation du personnel à la durabilité et aux politiques écologiques, de programmes avec les ministères de l'Environnement et de cours réguliers organisés par des instituts de formation nationaux.

Partenariats et formation des formateurs

- Collaboration bilatérale sur les cours en matière de Douanes vertes à l'intention des fonctionnaires des douanes afin d'harmoniser les pratiques et les politiques dans l'ensemble du pays.
- Formation des formateurs sur les accords multilatéraux sur l'environnement (AME), y compris la Convention de Bâle.

Institutionnalisation

- Intégration des initiatives relatives aux Douanes vertes dans le programme de formation de base des douanes.
- L'éducation écologique est intégrée aux fonctions de passation des marchés.
- Formation des agents à la lutte contre la fraude durable.

Apprentissage en ligne et assurance qualité

- Initiatives d'apprentissage en ligne pour atteindre un public plus large.
- Évaluations de la formation en ligne et fourniture de matériel de formation électronique.

Sujets de formation spécifiques

- Formation sur la réduction des gaz à effet de serre, le mercure, les substances appauvrissant la couche d'ozone et les déchets dangereux ; formation pratique telle que le tri des déchets pour les agents des douanes ; thèmes spécifiques aux administrations tels que la civilisation écologique ; et un programme de formation sur les Douanes vertes et intelligentes couvrant la transformation numérique pour le développement durable, la formation à la transition électronique et le leadership durable.

Autres activités signalées : participation aux programmes de formation, aux ateliers et aux séminaires en ligne sur les Douanes vertes.

Dans l'ensemble, le renforcement des capacités englobe la sensibilisation générale, le contenu technique spécialisé et les mesures formelles des programmes d'études, avec une combinaison de prestations en présentiel et en ligne et des étapes claires pour développer l'expertise par le biais de partenariats et de formation des formateurs. La compilation détaillée de toutes les initiatives signalées figure à la section IV de l'Annexe II au présent rapport.

4.2.5. Mesures douanières et lutte contre la fraude

Les Membres ont fait état de mesures opérationnelles axées principalement sur les contrôles basés sur les risques pour les produits sensibles du point de vue de l'environnement. L'élément le plus fréquemment cité est l'utilisation de systèmes automatisés de gestion des risques. Plusieurs administrations ont indiqué que les considérations environnementales sont intégrées dans la gestion des risques afin de permettre des inspections ciblées des envois à haut risque.

Gestion des risques et profilage automatisés

- Intégration des facteurs environnementaux dans la gestion des risques douaniers.
- Profils de risque spécifiques, par exemple le contrôle des marchandises susceptibles de contenir des substances appauvrissant la couche d'ozone et des gaz à effet de serre fluorés soumis à autorisation.
- Application de profils pour les déchets et les SACO, et références à des systèmes améliorés permettant de cibler les envois à haut risque.

Données et plateformes utilisées pour le ciblage

- Gestion des risques liés aux déchets solides à l'aide des mégadonnées.
- Utilisation du logiciel SYDONIA World pour évaluer les risques environnementaux dans les envois et pour cibler les envois à haut risque.

Opérations et programmes conjoints

- Soutien aux opérations douanières conjointes sur les déchets illicites et la CITES, notamment DEMETER et THUNDER.
- Mise en œuvre du Programme de contrôle des conteneurs pour lutter contre le trafic de déchets dangereux.

Mise en œuvre des AME et lutte contre la fraude

- Activités de mise en œuvre et de lutte contre la fraude aux postes frontaliers terrestres, conformément aux AME.

Globalement, les mesures sont axées sur le ciblage automatisé, l'utilisation de données et de plateformes établies, et la participation à des activités coordonnées de lutte contre la fraude. La compilation détaillée de toutes les initiatives signalées figure à la section V de l'Annexe II au présent rapport.

4.2.6. Systèmes et technologies numériques

Les Membres ont fait état d'une gamme complète de facilitateurs numériques qui soutiennent les opérations et, dans de nombreux cas, la dématérialisation du travail. Il s'agit notamment de l'infrastructure en nuage, des plateformes de guichet unique, des systèmes douaniers de base, des systèmes informatiques et de renseignement sur le fret, des technologies avancées, des outils de travail à distance et des feuilles de route numériques à plus long terme.

Infrastructure en nuage et de données

- Utilisation de l'archivage en nuage et de plateformes cloud, et transition vers le stockage en nuage pour réduire la dépendance à l'égard des supports physiques.
- Énergies renouvelables et mesures d'efficacité énergétique dans les centres de données.

Plateformes de guichet unique et interface

- Le guichet unique de l'UE pour les douanes, le guichet unique pour le commerce international, le guichet unique maritime et le guichet unique portuaire.
- Interface avec le système national de collecte de documents de pré-dédouanement pour échanger des données de système à système.

Systèmes douaniers numériques de base

- Système de déclaration en douane électronique et poursuite de la numérisation des procédures de dédouanement.

- Numérisation des processus douaniers, y compris la réintroduction du Réseau douanier national de lutte contre la fraude (nCEN) pour le partage des risques et des données.
- Programmes de numérisation des procédures en cours et références à la « douane numérique ».

Systèmes informatiques sur le fret

- Renseignements préalables concernant le fret transmis par voie électronique via le système de dédouanement du fret aérien (ACCS), le système de fret routier (ROCARS), le système électronique pour les manifestes de fret (EMAN), et le système de déclaration des devises et des instruments négociables au porteur (CDS).
- Répertoire centralisé pour le traitement et l'analyse des renseignements.

Technologies avancées et innovantes

- Outils du système d'information géographique (SIG).
- Identification du bois par spectroscopie infrarouge à transformation de Fourier (FTIR) et spectroscopie Raman.
- Scellements électroniques et systèmes de scannage aux frontières économes en énergie.
- Pratiques en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique appliquées aux opérations des centres de données.

Opérations à distance et en ligne

- Application de la douane électronique et de la douane numérique, et utilisation de conférences en ligne et de systèmes de bureau à distance.

Dans l'ensemble, ces initiatives décrivent un paysage numérique en pleine maturation, allant des plateformes de base et de l'échange de données aux technologies spécialisées d'analyse et d'identification. La compilation détaillée de toutes les initiatives signalées figure à la section VI de l'Annexe II au présent rapport.

4.2.7. Procédures douanières

Les Membres ont signalé des procédures qui rationalisent le traitement et appliquent des contrôles aux mouvements pertinents pour l'environnement. Ces procédures sont réparties en six domaines : le dépôt anticipé de la déclaration et la déclaration préalable, le dédouanement accéléré pour les marchandises durables, les procédures opérationnelles normalisées pour les marchandises sensibles, la facilitation pour les opérateurs écologiques certifiés, la simplification des procédures et les enchères électroniques. La facilitation la plus fréquemment citée est la réduction des inspections et d'autres avantages pour les opérateurs écologiques certifiés.

Dépôt anticipé de la déclaration et déclaration préalable : le système de gestion douanière prend en charge le dépôt anticipé de la déclaration, ainsi que des procédures telles que la déclaration préalable, les flux documentaires, la vérification des marchandises

dans l'entrepôt de l'importateur et la réduction du pourcentage de vérifications immédiates. La liste comprend également la déclaration sous serment du voyageur régional, le tarif d'importation numérique pour l'Amérique centrale, le fichier électronique pour les demandes de franchise et un processus de renseignement douanier certifié.

Procédures accélérées pour les marchandises durables : un dédouanement accéléré pour les marchandises durables du point de vue de l'environnement est signalé, ainsi qu'une procédure accélérée spécifique pour les équipements solaires avec des inspections réduites pour les opérateurs conformes, décrite comme un prototype d'OEA.

Procédures opérationnelles normalisées pour les marchandises sensibles : des PON sont en place pour le transport, l'inspection, la vérification, le stockage et l'élimination des produits sensibles du point de vue de l'environnement dans les zones classées.

Facilitation pour les opérateurs écologiques certifiés : des inspections réduites et d'autres avantages pour les opérateurs certifiés selon des critères de durabilité, liés au concept d'OEA.

Simplification des processus : mesures visant à réduire le nombre d'étapes nécessaires lors des interactions entre les clients et la douane.

Procédures d'élimination : utilisation d'enchères électroniques comme procédure définie.

La compilation détaillée de toutes les initiatives signalées figure à la section VII de l'Annexe II au présent rapport.

4.2.8. Collaboration (nationale)

Les Membres ont fait état d'une vaste collaboration au niveau national avec d'autres organisations gouvernementales et groupes de parties prenantes. Les mécanismes les plus souvent mentionnés sont la coordination avec les autorités chargées de l'environnement, de la sylviculture, de la santé et de la conservation, les plateformes numériques pour la collaboration avec les opérateurs et les organismes de réglementation, l'utilisation du guichet unique national pour intégrer les agences, et la coopération ciblée sur les déchets dangereux et les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ces collaborations s'inscrivent dans quatre domaines :

Coordination interministérielle et groupes de travail : coordination avec les ministères responsables de l'environnement, des forêts, de la santé, de la conservation, de la météorologie, de la faune et de la flore, et de la gestion des déchets et de la pollution, y compris des groupes de travail techniques pour traiter les cas détectés.

Plateformes de collaboration numérique : les plateformes numériques permettant la coopération entre les services des douanes, les opérateurs et les agences environnementales ont été fréquemment citées, avec des références supplémentaires à des plateformes pour la coopération des opérateurs.

Intégration d'un guichet unique avec les autres organisations gouvernementales : Le guichet unique national comme catalyseur de la collaboration entre les services des

douanes, les opérateurs et les autorités environnementales, et le guichet unique intégrant les autres organisations gouvernementales.

Collaboration ciblée en matière de lutte contre la fraude : coopération avec le ministère de la Protection de l'environnement pour prévenir le commerce illicite de déchets dangereux et de substances appauvrissant la couche d'ozone.

La compilation détaillée de toutes les initiatives signalées figure à la section VIII de l'Annexe II au présent rapport.

4.2.9. Collaboration (internationale)

Les Membres ont fait état d'une collaboration aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral avec des organisations, conventions et initiatives internationales. Les activités signalées sont regroupées en quatre domaines.

Coopération avec les organisations internationales et les cadres commerciaux : travail avec l'OMC, la ZLECAf, le PNUE et l'OMD, et collaboration avec des partenaires internationaux, y compris l'industrie et d'autres administrations des douanes, parfois en lien avec le programme national d'OEA.

Opérations internationales et actions conjointes : soutien actif aux opérations douanières conjointes sur les déchets illicites et la CITES, notamment DEMETER et THUNDER, et participation aux opérations de l'OMD.

Participation aux AME : participation aux conventions internationales sur l'environnement et à l'initiative Douanes vertes couvrant le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle, la Convention de Stockholm, les articles CITES et non CITES.

Collaboration pour promouvoir le commerce vert : coopération avec des organisations internationales sur des initiatives visant à promouvoir le commerce vert.

La compilation détaillée de toutes les initiatives signalées figure à la section VIII de l'Annexe II au présent rapport.

5. CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

L'enquête sur les Douanes vertes a permis de dresser un premier bilan des initiatives prises par les Membres de l'OMD pour réduire l'empreinte écologique des administrations des douanes et promouvoir des pratiques commerciales plus écologiques. Avec les réponses de 109 Membres issus des six régions de l'OMD, l'enquête a obtenu une large couverture et a généré un ensemble diversifié d'informations, établissant ainsi une base de référence des pratiques actuelles dans ce domaine émergent.

Les résultats mettent en évidence plusieurs tendances importantes. Tout d'abord, la majorité des Membres mettent activement en œuvre des mesures internes telles que le recyclage, l'efficacité énergétique et la gestion durable des flottes. Deuxièmement, il existe

des preuves tangibles que les Membres intègrent des objectifs écologiques dans leurs procédures opérationnelles, leurs politiques et leurs mesures de facilitation des échanges. Troisièmement, la technologie s'est révélée être un catalyseur essentiel, de nombreux Membres faisant état de systèmes dématérialisés, de plateformes numériques et d'outils innovants pour soutenir le développement durable. Enfin, alors que 88 Membres ont fourni des listes d'initiatives, 28 Membres ont consenti à partager leurs pratiques, offrant ainsi une première source de partage des connaissances collectives.

L'enquête a également mis en évidence certaines limites. Les questions fermées n'ont pas permis de saisir pleinement la portée ou l'impact des initiatives, et de nombreuses mesures signalées s'inscrivaient dans le cadre d'une modernisation plus large des technologies de l'information ou de réformes administratives plutôt que dans celui d'initiatives conçues spécifiquement à des fins environnementales. Néanmoins, les initiatives signalées montrent que les Membres reconnaissent clairement et de plus en plus l'importance de la durabilité au sein de la douane.

Sur la base des résultats de l'enquête, les étapes suivantes sont proposées :

1. **Suivi auprès des Membres consentants** : collaborer avec les 28 Membres qui se sont déclarés disposés à partager leurs initiatives, en utilisant un modèle standard (voir **Annexe III**), afin de recueillir des descriptions détaillées, des documents de référence et des preuves de la mise en œuvre.
2. **Élaboration d'un recueil de bonnes pratiques** : consolider et documenter les initiatives des 28 Membres consentants dans un recueil officiel de l'OMD, permettant ainsi le partage des connaissances entre les Membres.
3. **Outil d'évaluation sur les Douanes vertes (OEDV)** : les résultats de l'enquête constitueront l'une des sources utilisées pour valider et tester les domaines d'évaluation et le modèle de maturité de l'OEDV, de manière à garantir que celui-ci deviendra un outil efficace et dynamique.
4. **Encourager une participation plus large** : inviter d'autres Membres à donner leur accord et à présenter leurs initiatives lors des prochains cycles, ce qui permettra d'élargir le répertoire des bonnes pratiques et d'assurer un meilleur équilibre géographique.
5. **Lien avec le Plan d'action sur les Douanes vertes (PADV)** : veiller à ce que le recueil contribue à la mise en œuvre du PADV-3, du PADV-18, du PADV-25 et éventuellement d'autres points d'action pertinents du PADV.

En conclusion, l'enquête représente une étape importante dans l'avancement de l'agenda des Douanes vertes de l'OMD. Elle a jeté les bases d'un partage systématique des connaissances, mis en évidence les domaines d'innovation et identifié les Membres disposés à montrer l'exemple. La prochaine étape consistera à consolider ces pratiques dans un recueil mondial et à encourager une participation plus large, ce qui permettra à la douane de contribuer plus activement à la durabilité environnementale et à la transition écologique mondiale.

*

*

*



Annexe I**Questionnaires d'enquête de l'OMD sur les douanes vertes****Capítulo 3: 3.4. Questions sur Douanes vertes**

Question	Réponse
<p>Votre Administration/Département (Douanes) a-t-il mis en œuvre ou prévu de mettre en œuvre des initiatives écologiques ou des mesures respectueuses de l'environnement dans le cadre de sa gestion organisationnelle et administrative afin de réduire son empreinte environnementale ?</p> <p>Exemples à titre de référence uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Programmes de sensibilisation et de formation à l'environnement (par exemple, formation du personnel sur la durabilité, politiques écologiques, campagnes de sensibilisation internes.) ○ Initiatives de réduction des déchets et de recyclage (par exemple, programmes de recyclage internes, élimination progressive des plastiques à usage unique, gestion responsable des déchets électroniques.) ○ Opérations sans papier et digitalisation (par exemple, documentation électronique, flux de travail numériques, stockage sur le cloud pour réduire l'utilisation de papier.) ○ Réduction de l'empreinte carbone et transport durable (par exemple, véhicules douaniers hybrides/électriques, politiques de télétravail, etc.) ○ Efficacité énergétique et pratiques de bureau écologiques (par exemple, éclairage LED, sources d'énergie renouvelable comme les panneaux solaires, etc.) 	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Votre Administration/Département (Douanes) a-t-il mis en œuvre ou prévu de mettre en œuvre des initiatives écologiques, des mesures respectueuses de l'environnement et/ou des politiques dans le cadre des politiques douanières, des opérations, des procédures, des contrôles et de la facilitation des échanges afin de réduire l'empreinte environnementale ou l'impact du commerce ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Procédure de dédouanement accélérée pour les marchandises respectueuses de l'environnement (par exemple, voie rapide ou « green lane » pour les équipements d'énergie renouvelable, les matériaux recyclables, etc.) ○ Réduction des inspections et avantages pour les commerçants certifiés verts (par exemple, diminution de la fréquence des inspections pour les commerçants certifiés selon des critères de durabilité, tels que les programmes d'Opérateurs Économiques Agréés (OEA).) ○ Intégration des considérations environnementales dans la gestion des risques douaniers (par exemple, priorisation des inspections pour les marchandises sensibles à l'environnement, comme les déchets dangereux.) 	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

Question	Réponse
<ul style="list-style-type: none"> ○ Commerce sans papier et documentation numérique (par exemple, remplacement de la documentation douanière et des déclarations sur papier par des soumissions électroniques.) ○ Incitations pour les commerçants verts (par exemple, avantages tels que des réductions tarifaires, des exonérations de frais, etc., pour les commerçants adoptant des pratiques commerciales durables.) ○ Programmes de formation environnementale pour les agents des douanes et les commerçants (par exemple, renforcement des capacités sur les lois environnementales, les politiques et les pratiques commerciales durables.) ○ Collaboration avec des organisations internationales sur les politiques commerciales vertes (par exemple, coopération avec des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de s'aligner sur les politiques commerciales durables.) 	<p>() Oui</p> <p>() Non</p>
<p>Votre Administration/Département (Douanes) a-t-il mis en œuvre ou prévu de mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes pour promouvoir la durabilité environnementale ou réduire l'empreinte environnementale dans le cadre des politiques douanières, des opérations, des procédures, des contrôles et de la facilitation des échanges ?</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Systèmes automatisés de gestion des risques (par exemple, déploiement de systèmes automatisés pour évaluer les risques environnementaux dans les expéditions, permettant des inspections ciblées des envois à haut risque.) ○ Installations alimentées par des énergies renouvelables (par exemple, conception de nouvelles installations entièrement ou presque entièrement alimentées par des énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire ou éolienne pour l'électricité, des pompes à chaleur pour le contrôle de la température, en maximisant le chauffage/refroidissement passif, etc.) ○ Gestion de flotte verte (par exemple, adoption de véhicules électriques ou hybrides pour les patrouilles et les inspections douanières afin de minimiser les émissions de gaz à effet de serre.) ○ Systèmes d'information géographique (SIG) pour le suivi environnemental (par exemple, utilisation de la technologie SIG pour suivre les activités illégales impliquant ou conduisant à un commerce illicite affectant l'environnement, telles que la déforestation et l'exportation illégale de bois ou le déversement de déchets dangereux importés.) ○ Plateformes numériques pour la collaboration avec les parties prenantes (par exemple, développement de plateformes en ligne pour faciliter la coopération entre les douanes, les commerçants et les agences environnementales afin de promouvoir des pratiques commerciales durables.) 	

Question	Réponse
<p>Si vous avez répondu OUI à l'une des trois questions ci-dessus et si possible, veuillez fournir une liste de ces initiatives ci-dessous :</p> <p>Votre Administration/Département (Douanes) consentirait-il à partager des documents, des matériaux ou d'autres informations pertinentes sur les initiatives et pratiques mises en œuvre avec l'OMD, dans le but de les consolider avec les soumissions d'autres Membres de l'OMD et de les publier sur le site web de l'OMD, en les rendant accessibles uniquement aux Membres de l'OMD ?</p> <p>Veuillez envoyer le document par e-mail à : dorji@wcoomd.org et karl.flohr@wcoomd.org. S'il est publié en ligne, veuillez fournir le lien web ci-dessous :</p>	

Annexe II

ENQUÊTE DE L'OMD SUR LES DOUANES VERTES

LISTE DES INITIATIVES DES MEMBRES CLASSÉES EN NEUF THÉMATIQUES

<p>I. INITIATIVES INTERNES / AU SEIN DES BUREAUX (Bureaux/installations et pratiques du personnel : efficacité énergétique, énergie solaire/LED, flottes, recyclage, CPE, EVRiC, regroupement des bureaux, politiques de télétravail.)</p>
<p>1. Initiatives de réduction des déchets et de recyclage [13 réponses identiques] – par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Programmes de recyclage en interne, élimination progressive des plastiques à usage unique, élimination responsable des DEEE.- Mise en place d'un programme pilote de gestion des déchets biodégradables ou compostables.- Réduction de l'empreinte carbone et transport durable. <p>2. Des pratiques durables sont également appliquées aux bâtiments, comme une diminution de l'approvisionnement en électricité lorsqu'ils ne sont pas occupés et le recyclage.</p> <p>3. Encourager l'utilisation de moyens de transport respectueux de l'environnement (prime pour les employés qui se rendent au travail à vélo ou en transports en commun).</p> <p>4. Possibilité de télétravail</p> <p>5. Objectifs environnementaux spécifiques pour la gestion des bureaux principaux (au niveau du ministère de tutelle)</p> <p>6. Réduction de l'empreinte carbone et transport durable (par exemple, véhicules douaniers hybrides/électriques, télétravail) [3 réponses identiques]</p> <p>7. Installation de panneaux solaires</p> <p>8. Efficacité énergétique et pratiques écologiques au bureau [11 réponses identiques] – par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Éclairage LED, sources d'énergie renouvelables telles que les panneaux solaires, etc.- Efficacité dans les bureaux/locaux (indicateur : m²/douanier), éclairage LED automatique, sources d'énergie renouvelables telles que les panneaux solaires- Utilisation de panneaux solaires, programme Earth Hour/Une heure pour la planète, programmes de recyclage, Contrat de performance énergétique (CPE) ;- Éclairage LED, sources d'énergie renouvelables telles que les panneaux solaires, etc. <p>9. Initiatives d'efficacité énergétique dans les bureaux (regroupements internes des bureaux) : achat en cours d'un certain nombre de véhicules électriques pour notre parc automobile officiel, dans le but de supprimer progressivement certains de nos véhicules diesel. Réduction également de</p> <p>10. Réalisation d'une évaluation de la vulnérabilité et des risques liés au climat (EVRiC)</p> <p>11. Recyclage des déchets organiques et inorganiques au siège de la Douane, avec des points de collecte dans chaque bâtiment. Contrats avec des entreprises de traitement des déchets qui fournissent les certificats mensuels correspondants.</p> <p>12. Remplacement d'une camionnette diesel par une camionnette entièrement électrique exclusivement utilisée pour le transport et la collecte des déchets.</p> <p>13. Promotion des véhicules nouvelles énergies, du système de vidéoconférence et du système de bureaux mobiles à distance</p> <p>14. Gestion de la consommation d'énergie dans les centres de données</p> <p>15. Énergies renouvelables et efficacité énergétique dans les centres de données</p> <p>16. Gestion écologique du parc de véhicules (par exemple, adoption de voitures électriques ou hybrides pour les patrouilles et les inspections douanières afin de réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre).</p> <p>17. Véhicules douaniers hybrides/électriques</p> <p>18. Véhicules électriques</p> <p>19. Objectif d'une flotte 100 % zéro émission d'ici 2027.</p> <p>20. Transition vers l'utilisation de voitures électriques pour les véhicules de l'Administration</p>

21. Adoption de véhicules électriques pour les patrouilles et les inspections douanières afin de réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre.
22. Réduction des émissions liées aux déplacements ; réduction du nombre de voitures à essence (actuellement, 42 % du parc est électrique ou hybride rechargeable) ; et augmentation de l'efficacité énergétique grâce à la location de bâtiments plus petits et plus efficaces du point de vue énergétique.
23. Tri des déchets, conseillers spéciaux en pratiques écologiques, projet d'éclairage LED, passage à l'énergie verte, recyclage des uniformes, véhicules spéciaux
24. Installations alimentées par des énergies renouvelables, initiatives de réduction et de recyclage des déchets, gestion écologique du parc de véhicules, politiques de télétravail, efficacité énergétique et pratiques écologiques au bureau
25. Fourniture de tickets de transport aux employés pour encourager l'utilisation des transports publics
26. Mise en place du télétravail pour réduire les trajets entre le domicile et le bureau
27. Programmes de recyclage en interne et nouveaux locaux plus écologiques pour le siège central
28. Regroupement des bureaux, ce qui a permis de libérer des espaces de travail.
29. Encourager les initiatives d'éco-transformation prises par les employés.
30. Encourager les initiatives de recyclage du papier.
31. Installer des panneaux solaires dans trois grands bureaux des douanes ; recycler ou déchiqueter les papiers datant de plus de dix ans ; numériser les dossiers du personnel douanier ; installer des poubelles adaptées au tri ; visiter un site écologique ; et promouvoir l'entrepreneuriat vert parmi les douaniers.
32. Reconstruire et rénover les postes-frontières, privilégier l'utilisation de matériaux éco-énergétiques. Effectuer également le tri des déchets à des fins de recyclage.
33. Recyclage des matériaux
34. Programme de recyclage en interne
35. Impression respectueuse de l'environnement où le comportement des employés en matière d'impression de documents est mis en lien avec les effets sur l'environnement ; et utilisation de l'énergie solaire dans les bureaux
36. Télétravail afin de réduire l'utilisation du chauffage et de la climatisation et de limiter les déplacements des employés ; recommandation d'éviter l'impression de documents papier ; acquisition de véhicules hybrides et électriques
37. Infrastructures et opérations durables
38. Encourager les pratiques d'économie d'énergie au sein de l'administration
39. Réduction de l'empreinte carbone et transport durable (par exemple, véhicules douaniers hybrides/électriques, politiques de télétravail, etc.)
40. Campagne Green Guard (« Garde verte »)
41. Les centres régionaux s'attachent à réduire leur empreinte carbone et leur consommation d'eau, à augmenter le recyclage et à réduire les déchets. Des panneaux solaires fournissent de l'électricité dans certains sites ; des installations pour les cyclistes, notamment des bornes de recharge pour vélos électriques, favorisent les modes de déplacement plus sains et plus actifs.
42. Utilisation de sources d'énergie renouvelables, par exemple l'énergie solaire, et pratiques de bureau écologiques.
43. Mise en place d'un système d'écogestion

INITIATIVES DE DÉMATÉRIALISATION

(Initiatives dont le but principal est de ne plus utiliser de supports papier : documents électroniques, signatures électroniques, commerce/documents dématérialisés, etc.)

1. Progrès réalisés dans le commerce dématérialisé
2. La documentation papier a été remplacée par des soumissions électroniques, ce qui réduit encore davantage l'empreinte environnementale.
3. Soumission dématérialisée des documents exigés aux fins des formalités douanières
4. Adoption de documents électroniques/dématérialisés et de flux de travail numériques

5. Documents électroniques
 6. Remplacement des documents douaniers papier habituels par des documents numériques
 7. Guichet unique douanier éliminant les documents papier ; dédouanement documentaire à l'aide des documents électroniques
 8. Commerce dématérialisé et documents numériques (par exemple, remplacement des documents et déclarations douaniers sur support papier par des soumissions électroniques).
- [20 réponses identiques]**
9. Documents numériques et dématérialisés : Introduite en janvier 2012, la dématérialisation des documents permet aux opérateurs commerciaux de soumettre des déclarations électroniques accompagnées de copies numérisées des documents requis.
 10. Opérations numériques et dématérialisées (par exemple, documents électroniques, flux de travail numériques, stockage dans le nuage informatique pour réduire l'utilisation de papier).
- [16 réponses identiques]**
11. Commerce dématérialisé **[2 réponses identiques]**
 12. Procédures d'importation/d'exportation dématérialisées
 13. Processus numériques et dématérialisés
 14. Procédures dématérialisées
 15. Le processus de dédouanement a été numérisé afin de réduire l'utilisation de papier et d'améliorer l'efficacité.
 16. Travail continu visant à mettre en place un environnement dématérialisé
 17. Déploiement d'e SYDONIA, c'est-à-dire d'un système entièrement numérique pour le dépôt des déclarations et des manifestes, en remplacement de la paperasserie fastidieuse qui prévalait auparavant.
 18. Numérisation et dématérialisation
 19. Pas de papier grâce à la mise en œuvre de la signature électronique pour les unités TI.
 20. Mise en place d'un concept de bureau dématérialisé
 21. Mise en œuvre d'initiatives visant à réduire l'utilisation du papier autant que possible, telles que la création d'un répertoire numérique baptisé « Bibliothèque des douanes ».
 22. Mise au point et déploiement d'un système d'archivage électronique pour remplacer le système d'archivage physique sur support papier.
 23. Mise en œuvre d'un projet visant à introduire un système automatisé de gestion des importations, des exportations et des décisions douanières qui contribuera à la mise en place d'un environnement dématérialisé pour les douanes.
 24. Projet sur les douanes dématérialisées
 25. Abandon des communications sur support papier, ce qui réduit l'empreinte carbone.
 26. Traitement électronique des dossiers douaniers, exécution des procédures dans un environnement électronique.

III. STRATÉGIES, PLANS ET POLITIQUES

(Stratégies/cadres d'ESG, lois/réglementations, incitations tarifaires/douanières (par exemple, sur les véhicules électriques ou les équipements de recyclage), mesures non tarifaires reflétant les priorités des AME, comités (par exemple, CESA), modifications des codes de la NC).

1. Dans le plan stratégique, mise en œuvre du concept de douane verte et lors de la mise en œuvre de tout changement d'infrastructure, prise en compte permanente du principe de « respect de l'environnement ».
2. Mise en œuvre de politiques et de procédures pertinentes, par exemple la gestion aux frontières des déchets dangereux.
3. Incitations pour les opérateurs aux pratiques écologiques : Les douanes offrent des droits de douane nuls sur les véhicules électriques et des droits de douane réduits sur les voitures hybrides afin d'encourager l'importation de moyens de transport respectueux de l'environnement.
4. Le plan stratégique couvre les questions environnementales, sociales et de genre, et l'élaboration d'un cadre d'ESG en cours.
5. Législation financière / lois sur les finances

6. Tarifs douaniers
7. Interdiction totale des importations de déchets solides
8. Mesures non tarifaires. Celles-ci sont appliquées dans la structure même des tarifs douaniers afin de refléter les clauses des accords multilatéraux sur l'environnement.
9. Programme de sécurité et comité d'experts en sécurité douanière, le CESA travaille sur les douanes vertes, les armes chimiques, les armes conventionnelles et le Cadre de normes SAFE de l'OMD.
10. Incitations pour les opérateurs commerciaux qui suivent des pratiques écologiques
11. Stratégie d'achats verte et durable
12. Élaboration de plans d'action
13. Engagement à se doter d'un parc de véhicules écologiques d'ici 2030
14. Politique d'achats durable
15. Travail sur une définition conceptuelle pour la mise en œuvre des Douanes vertes.
16. Agrément OEA pour les entreprises de recyclage de déchets/débris ; exonération des droits et accises pour les entreprises de traitement des déchets, de valorisation et/ou de recyclage des déchets ; exonération des droits d'importation et non-perception de la taxe à l'importation sur les marchandises destinées à l'énergie géothermique
17. Affichage des « produits écologiques » avec les droits correspondants sur le site web des douanes.
18. Incitations pour les opérateurs commerciaux qui suivent des pratiques écologiques (par exemple, octroi d'avantages tels que des réductions tarifaires, des exonérations de frais, etc. aux commerçants qui adoptent des pratiques commerciales durables)
19. Mise en œuvre de stratégies/plans d'action pour le fonctionnement plus écologique des bureaux de douane
20. Partie intégrante du Programme gouvernemental pour la neutralité carbone, en vue de déclarer et de réduire les émissions de gaz à effet de serre
21. Xxxxxx INITIATIVE VERTE DU SERVICE DES DOUANES (NICGIP)
22. Nouveaux codes NC dans la NC (nomenclature combinée) 2026 dans les catégories des technologies à zéro émission nette ; participation des administrations à une initiative basée sur un règlement relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen de la fabrication de produits de technologie « zéro net ». Il est proposé de créer de nouveaux codes NC dans la NC 2026
23. Incitations pour les opérateurs commerciaux adoptant des pratiques écologiques
24. Encourager l'utilisation de l'énergie solaire par des réductions d'impôts
25. Interaction électronique obligatoire avec l'administration fiscale (réglementation nationale)
26. Politiques tarifaires faisant la promotion du respect de l'environnement
27. Mise en œuvre du programme d'OEA
28. La mise en place de procédures douanières électroniques est spécifiquement régie par la loi douanière et les documents gouvernementaux qui l'encadrent.
29. Programme d'Opérateur économique agréé (2)

IV. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

(Formation, programmes d'études, ateliers, e-learning, formation des formateurs, campagnes de sensibilisation (toute activité d'apprentissage/de changement de comportement))

1. Collaboration bilatérale aux fins des initiatives de renforcement des capacités dans le cadre d'un cours sur les Douanes vertes destiné aux douaniers, visant à harmoniser les pratiques et les politiques douanières écologiques à travers le pays.
2. Formation des formateurs sur les accords multilatéraux sur l'environnement et les Convention de Bâle, Stockholm et Rotterdam
3. Programmes de sensibilisation et de formation à l'environnement (par exemple, formation du personnel sur la durabilité, les politiques « vertes », campagnes de sensibilisation internes).
[11 réponses identiques]
4. Programmes de sensibilisation et de formation à l'environnement avec le ministère de l'Environnement, du Climat et des Conflits entre l'homme et les espèces sauvages.

5. Programme de formation sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre
6. Programme de sensibilisation au mercure
7. Intégration d'une culture écologique dans la formation
8. Éducation à l'écologie pour l'un des responsables chargés des achats
9. L'Institut national de formation organise régulièrement des programmes de sensibilisation et de formation à l'environnement pour nos agents.
10. Intégrer les initiatives des Douanes vertes dans le programme de formation douanière
11. Les efforts comprennent également la formation des douaniers à la lutte contre la fraude sous une perspective durable et la promotion
12. Initiative d'e-learning
13. Former les agents au tri des déchets
14. Formation Douanes vertes : Les effectifs douaniers de la MRA ont participé à plusieurs programmes de formation/ateliers et webinaires sur les Douanes vertes.
15. Programmes de sensibilisation aux SAO, aux déchets dangereux, etc.
16. Programme de formation sur les Douanes vertes et intelligentes, couvrant des sujets tels que la transformation numérique pour le développement durable, la formation au système d'e-transition et le leadership durable
17. Réalisation d'évaluations de formation en ligne et fourniture de supports de formation électroniques
18. Formation sur les Douanes vertes

MESURES DOUANIÈRES & LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

(Leviers opérationnels appliqués aux envois, aux commerçants et/ou aux opérateurs économiques : mesures telles que profils de risque/ciblage, circuits verts, dédouanement accéléré, interdictions/restrictions, opérations de contrôle conjointes (par exemple, DEMETER/THUNDER))

1. Systèmes automatisés de gestion des risques (par exemple, déploiement de systèmes automatisés pour évaluer les risques environnementaux liés aux expéditions, permettant des inspections ciblées des envois à haut risque, etc.) **[27 réponses identiques]**
2. Systèmes automatisés de gestion des risques et intégration de considérations environnementales dans la gestion des risques douaniers.
3. Dans le système automatisé de gestion des risques, un profil de risque a été mis en place : « Contrôle des mouvements de marchandises susceptibles de contenir des substances réglementées (substances appauvrissant la couche d'ozone et gaz à effet de serre fluorés), dont l'exportation et l'importation sont conditionnées à l'octroi d'autorisations. »
4. Intégration de considérations environnementales dans la gestion des risques douaniers (par exemple, priorité accordée aux inspections des marchandises sensibles sur le plan environnemental, telles que les déchets dangereux).
5. Gestion des risques liés aux déchets solides à l'aide des mégadonnées
6. SYDONIA World aide à évaluer les risques environnementaux liés aux cargaisons et permet des inspections ciblées des envois à haut risque.
7. Application de profils de risque spécifiques pour les déchets et les gaz appauvrissant la couche d'ozone dans le système automatisé de gestion des risques. Nous soutenons activement les OCJ sur les déchets illicites et la CITES : DEMETER et THUNDER.
8. Application des risques liés au sujet.
9. Système automatisé de gestion des risques de dernière génération qui prend en compte les risques environnementaux et permet de cibler les envois à haut risque.
10. Mise en œuvre du Programme de contrôle des conteneurs (lutte contre le trafic de déchets dangereux)
11. Mise en œuvre et lutte contre la fraude dans le cadre des AME aux postes-frontières terrestres

SYSTÈMES ET TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

(Systèmes numériques/facilitateurs qui soutiennent les opérations et (souvent) le travail dématérialisé :

A. Numérisation et plateformes de base (établies) : Guichet unique/SYDONIA/Ecuapass, archivage électronique/ERMS, nuage informatique, interface entre systèmes (par exemple, collecte de documents de pré-dédouanement), informatique de fret (ACCS/ROCARS/EMAN/CDS), systèmes vidéo/bureaux à distance.

B. Technologies avancées/innovantes (émergentes) : SIG, instruments d'identification du bois (par exemple, FTIR/Raman), scellements électroniques, appareils d'imagerie économes en énergie, systèmes de gestion de l'énergie des centres de données, etc.

1. Utilisation d'archives sur le nuage informatique
2. Opérations numériques (par exemple, documentation électronique, flux de travaux numériques, stockage dans le nuage informatique).
3. Plateforme de nuage informatique
4. Énergies renouvelables et efficacité énergétique dans les centres de données, système SIG et équipement d'identification du bois
5. Guichet unique douanier de l'UE
6. Transition d'une forte dépendance aux produits chimiques pour les analyses en laboratoire à des technologies plus modernes telles que spectroscopie FTIR et Raman.
7. Déploiement de systèmes électroniques de dédouanement des marchandises (c'est-à-dire le système de dédouanement des marchandises aériennes (ACCS), le Système de fret routier (ROCARS), le système électronique de manifeste de marchandises (EMAN) et le système de déclaration des devises et des instruments négociables au porteur (CDS)) pour la collecte de renseignements électroniques préalables concernant le fret. Et déploiement d'un répertoire électronique centralisé pour le traitement et l'analyse de renseignement
8. Utilisation de scellements électroniques et de systèmes de contrôle par imagerie à faible consommation d'énergie aux frontières.
9. Transition vers des systèmes de stockage basés sur le nuage informatique afin de réduire autant que possible la dépendance vis-à-vis de ressources matérielles.
10. Les solutions technologiques actuellement mises en œuvre comprennent 1) l'application de la douane électronique et de la douane numérique ; 2) le recours aux conférences en ligne.
11. Système SIG et équipement d'identification du bois
12. Guichet unique pour le commerce international
13. Guichet unique maritime
14. Interfaçage avec le système national de collecte des documents de pré-dédouanement
15. Poursuite du programme de numérisation des procédures.
16. Système de déclaration électronique en douane
17. Numérisation de la procédure de dédouanement
18. Poursuite du programme de numérisation des procédures
19. Numérisation des opérations douanières :
20. Douane numérique (**2 réponses identiques**)
21. Numérisation des processus douaniers, réintroduction du nCEN pour les obligations en matière de risques et le partage de données
22. Système de guichet unique portuaire
23. Projet de création et de développement de la Douane numérique et intelligente d'ici 2030

VII. PROCÉDURES DOUANIÈRES

(Flux de travaux définis sur le plan juridique/administratif : dépôt préalable, déclaration préalable, dédouanement documentaire, régimes d'entrepôt/de transit, procédures de vérification).

1. Enchères électroniques
2. Le système de gestion douanière permet le dépôt préalable et la déclaration en douane
3. Procédure de dédouanement accéléré pour les marchandises durables du point de vue de l'environnement.

4. Procédure pour la mise en fonctionnement de la Déclaration sous serment régionale des voyageurs ; déclaration préalable ; lancement du tarif d'importation numérique centraméricain ; dépôt électronique des demandes de franchise ; processus de renseignement douanier certifié ; réduction du pourcentage de vérifications immédiates en douane ; procédure de vérification des marchandises dans l'entrepôt de l'importateur.
5. Procédure de dédouanement accéléré pour les marchandises durables du point de vue de l'environnement, accélération du processus de dédouanement pour les équipements d'énergie solaire, réduction des inspections au profit des opérateurs conformes (prototype d'OEA).
6. Procédures opérationnelles normalisées pour le transport, l'inspection, la vérification, l'entreposage et l'élimination des marchandises sensibles sur le plan environnemental dans les zones sous douane désignées
7. Réduction du nombre d'étapes que les clients doivent suivre pour traiter avec la douane
8. Réduction des inspections et avantages pour les commerçants certifiés écologiques (par exemple, diminution de la fréquence des inspections pour les opérateurs certifiés selon des critères de durabilité, tels que le programme d'opérateur économique agréé (OEA)) **[4 réponses identiques]**

VIII. COLLABORATION NATIONALE (AUTRES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET PARTIES PRENANTES)

(Coordination avec les ministères nationaux de l'environnement/des espèces sauvages/de la santé, les groupes de travail techniques, les plateformes industrielles, protocoles d'accord nationaux, etc.)

1. Collaboration avec les Départements de météorologie, des espèces sauvages et de la gestion des déchets et de la pollution
2. Plateformes numériques pour la collaboration avec les parties prenantes (par exemple, développement de plateformes en ligne pour faciliter la coopération entre les douanes, les opérateurs commerciaux et les agences environnementales afin de promouvoir des pratiques commerciales durables). **[6 réponses identiques]**
3. Plateformes numériques pour la coopération avec les opérateurs commerciaux
4. Coopération avec les ministères chargés des forêts et de l'environnement
5. Groupes de travail techniques. Coordination avec les ministères de l'Environnement, de la Santé et de la Conservation pour traiter les cas spécifiques qui ont été détectés, en discuter et prendre des décisions à leur sujet.
6. Le guichet unique national permet la collaboration entre la CEA, les opérateurs commerciaux et les agences environnementales.
7. Mise sur pied de plateformes en ligne pour faciliter la coopération entre la douane, les opérateurs et les parties prenantes concernées par les échanges commerciaux.
8. La douane collabore avec le ministère de la Protection de l'environnement afin de prévenir le commerce illégal de déchets dangereux et de substances appauvrissant la couche d'ozone.
9. Guichet unique intégrant d'autres agences gouvernementales
10. Collaboration avec les autorités de réglementation environnementale

COLLABORATION INTERNATIONALE (BILATÉRALE/RÉGIONALE/MULTILATÉRALE/AME)

(Coopération avec l'OMC/la ZLECAf/le PNUE/l'OMD, les AME (CITES/ Bâle/ Stockholm/ Protocole de Montréal), les initiatives de l'UE, les opérations conjointes internationales, les traités/accords).

1. Collaboration avec l'OMC, la ZLECAf et le PNUE sur diverses initiatives environnementales.
2. Dialogue avec des partenaires internationaux, notamment le secteur privé et les douanes par l'intermédiaire de l'OMD, ainsi que par le biais de notre programme national d'OEA.
3. Soutien actif aux opérations douanières conjointes sur les déchets illicites et la CITES : DEMETER et THUNDER.
4. Participation aux opérations de l'OMD
5. Adhésion aux conventions internationales sur l'environnement.
6. Collaboration avec des organisations internationales pour la promotion du commerce « vert »
7. Initiative « Douane verte », qui comprend la gestion d'accords multilatéraux tels que le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle, la Convention de Stockholm, la CITES et les accords non CITES, entre autres.